



PC.DEL/1063/10
11 November 2010

Original: FRENCH

Représentation du Royaume de Belgique
auprès de l'OSCE

Wohllebengasse 6/3
A – 1040 Wien
T +43 15056364
F +43 15050388
Mail: viennaosce@diplobel.fed.be
www.diplomatie.be/viennaosce

ELECTIONS EN BELGIQUE : SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU BIDDH

DECLARATION PAR L'AMBASSADRICE GENEVIEVE RENAUX, REPRESENTANTE
PERMANENTE DU ROYAUME DE BELGIQUE AUPRES DE L'OSCE,
A LA REUNION DU CONSEIL PERMANENT
DU 11 NOVEMBRE 2010

Monsieur le Président,
La Belgique souhaiterait informer les États participants et les institutions de l'OSCE des différentes mesures législatives qui ont été prises afin de répondre aux recommandations formulées par le BIDDH à la suite de son observation des élections législatives de juin 2007 en Belgique.

D'une part, en matière de procédures, le Code électoral a été modifié non seulement afin d'y inclure la possibilité d'accueillir des observateurs internationaux et de la société civile belge, mais aussi afin d'uniformiser la procédure de vérification des signatures lors de la présentation d'une liste de candidats par des électeurs et d'améliorer la formation des présidents et des assesseurs des bureaux de vote et de comptage.

D'autre part, en matière de vote électronique, des initiatives ont été prises dans un avant-projet de loi spécifique pour introduire un paper trail qui permettrait l'audit des résultats et un recomptage manuel des bulletins et pour, en outre, assurer la publication des rapports des organismes de contrôle et une explication plus claire des aspects techniques et opérationnels du vote électronique. Une étude de vulnérabilité sur l'entièreté du système par des experts en sécurité IT a également été prévue.

Merci pour votre attention.